

REGLEMENT COMPLET DE L'OPERATION
«TOUR DU MONDE AVEC GRAND CAP LE HAVRE – opération Janvier -
Gagnez votre séjour à Paris pour 2 personnes»

PREAMBULE

La société **REGIE NETWORKS S.A.S**, au capital de 762 657 €, enregistrée au RCS de LYON sous le n° 339.200.669 dont le siège social est situé au 134 avenue du 25e Régiment Tirailleurs Sénégalais – 69 009 LYON, met en place pour le compte de son client **le centre commercial Grand Cap** organisateur de l'opération, un jeu concours **sans** obligation d'achat.

La société **GIE COMMERCANTS GRAND CAP – Centre commercial Grand Cap** ayant son siège social sis **110 avenue du grand hameau 76620 Le Havre**, représentée par **Lionel GOLDFARB** organise une loterie intitulée **«TOUR DU MONDE AVEC GRAND CAP LE HAVRE – opération Janvier - Gagnez votre séjour à Paris pour 2 personnes»** tendant à l'attribution d'un gain ou d'un avantage en nature par la voie d'un tirage au sort, qu'elles qu'en soient les modalités, ou par l'intervention d'un élément aléatoire.

ARTICLE 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure – toute personne mineure participant sera réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou des titulaires de l'autorité parentale, ou à défaut de ses tuteurs légaux résidant en France métropolitaine –, à l'exclusion des membres du personnel de NRJ GROUP, des sociétés ayant participé directement et/ou indirectement à la promotion et/ou à la réalisation du jeu ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, concubin, ascendant, descendant direct, frère, sœur, etc.). Toute tentative de fraude de la part d'un participant pourra entraîner la nullité de sa participation. Toute participation ne respectant pas les présentes conditions, comportant une anomalie (coordonnées illisibles, incomplètes ou erronées), effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère sera considérée comme nulle et entraînera, le cas échéant, la non attribution de la dotation et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du participant. En outre, la société organisatrice se réserve la possibilité d'exercer des poursuites en cas de falsification caractérisée.

ARTICLE 2 – MECANIQUE DE JEU

2.1/ Durée

Cette opération jeu concours est organisée du **15/01/2018 au 27/01/2018** au sein du **Centre commercial Grand Cap 110 avenue du grand hameau 76620 Le Havre**. REGIE NETWORKS se réserve le droit, en accord avec le Partenaire d'écourter, prolonger, modifier, remplacer, interrompre, suspendre ou annuler le jeu à tout moment, sans préavis, sans engager sa responsabilité et sans indemniser les participants.

2.2/ Déroulement

Pour jouer, il suffit :

- De se rendre sur l'une des bornes de Jeu présentes au sein du **Centre commercial Grand Cap 110 avenue du grand hameau 76620 Le Havre**. Chaque borne est équipée d'une tablette digitale.
- De remplir ses coordonnées (nom et prénom), son email, son numéro de téléphone, sa date d'anniversaire, son code postal et sa ville sur la tablette pour valider sa participation au tirage au sort. Une seule participation par personne et par jour, et ce sur toute la durée de l'opération.

Toute participation implique l'acceptation pleine et entière de la mécanique de jeu, du règlement de jeu et de ses éventuels avenants. Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application de celui-ci sera tranchée souverainement par la société organisatrice.

2.3/ Présentation

Voir annexes visuels jeu.

ARTICLE 3 – DOTATIONS

Les dotations attachées au jeu consiste uniquement en la remise du ou des prix tel(s) que décrits ci-après. En conséquence, et sauf mention expresse dans le descriptif de la dotation, tous les frais accessoires relatifs à la dotation ou les frais généraux liés à l'entrée en possession des dotations resteront à la charge du ou des gagnant(s). Aucune prise en charge ou remboursement ne seront dus à ce titre. En cas de force majeure, REGIE NETWORKS se réserve le droit sans avoir à en justifier la raison, dans le cadre du jeu, de remplacer toute dotation annoncée par un lot de valeur équivalente, sans que cela puisse engagée sa responsabilité et qu'aucun préjudice ne puisse lui être réclamé. Toutefois, dans cette hypothèse, une autre dotation d'une valeur équivalente sera proposée aux gagnants (es). La dotation ne peut donner lieu à aucun échange, ni reprise, ni à aucun versement de contre-valeur en argent à la demande du gagnant. La dotation est attribuée au(x) seul(s) gagnant(s), elle est personnelle et non cessible.

La responsabilité de REGIE NETWORKS ne saurait être retenue si des défauts, des vols ou des dégâts intervenaient pendant la jouissance du ou des lot(s).

> GAIN IMMEDIAT

Pas de gain immédiat

> GAIN PAR TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort aura lieu à l'issue de l'opération «**TOUR DU MONDE AVEC GRAND CAP LE HAVRE – opération Janvier - Gagnez votre séjour à Paris pour 2 personnes**» et déterminera les 2 gagnants de l'opération.

Les joueurs tirés au sort pourront gagner 1 Week-End, pour 2 personnes en « CROISIERE EN FETE SUR LA SEINE » à PARIS pour 2 personnes (voir annexes descriptif complet du lot)

Comprenant :

- Le transport de Normandie vers Paris, et retour
- L'hébergement cabine double pour 1 nuit
- Pension complète, boissons incluses
- Animation à bord « années tubes »

d'une valeur commerciale unitaire de **598 € TTC**.

Le gagnant sera contacté par la société organisatrice afin de convenir d'une date de remise du lot.

Le gagnant pourra se rendre directement chez Perier Voyages 1 ter rue de la République 76170 LILLEBONNE afin de valider son lot avec le partenaire et de convenir des modalités du gain. Dans le cas où le gagnant souhaiterait modifier sa dotation, une autre dotation d'une valeur équivalente lui sera proposée. Si la dotation, à la demande du gagnant est d'une valeur supérieure à **598 € TTC**, charge au gagnant de faire le complément financier. En aucun cas, l'organisateur ou le partenaire Perier Voyages ne modifiera la dotation si son montant est supérieur au gain initial. La dotation ne peut donner lieu à aucun versement de contre-valeur en argent à la demande du gagnant.

ARTICLE 4 – REGLEMENT DE JEU

Le présent règlement de jeu a été déposé par REGIE NETWORKS auprès de l'étude de Maître AXEL PARTENSKY (office d'Huissier de justice) :

Selarl Axel Partensky – 23 cours de la Liberté – 69 003 Lyon

4.1/ Modification et complément du règlement de jeu

Le règlement peut être modifié et/ou complété à tout moment par voie d'un avenant déposé chez Selarl AXEL PARTENSKY (office d'Huissier de justice) par REGIE NETWORKS dans le respect des conditions énoncées.

4.2/ Acceptation du règlement de jeu

Du seul fait de sa participation, le joueur accepte pleinement et entièrement la mécanique de jeu, le règlement de jeu et de ses éventuels avenants. Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application de celui-ci sera tranchée souverainement par la société REGIE NETWORKS. Toute contestation ou réclamation effectuée sera prise en considération sous réserve de réception du courrier par REGIE NETWORKS dans un délai de 1 (un) mois à compter de la date de clôture du jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du règlement se verra privé de son droit de participer au jeu et le cas échéant de l'obtention des dotations y étant attachées.

4.3/ Obtention du règlement de jeu

Le règlement et ses éventuels avenants :

- peuvent être consultables sur demande auprès de la direction du **Centre commercial Grand Cap 110 avenue du grand hameau 76620 Le Havre**.

- peuvent être adressés gratuitement, dans la limite d'une copie par participant (même adresse), à toute personne qui en ferait la demande écrite à l'adresse suivante :

REGIE NETWORKS – Opérations Spéciales Grand Cap Janvier – 134 avenue du 25ème RTS – CS 80 420 – 69 009 LYON

ARTICLE 5 – RESPONSABILITE

REGIE NETWORKS ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de difficultés d'utilisation de la dotation. REGIE NETWORKS décline toute responsabilité pour tout incident ou préjudice de toute nature qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance de la dotation attribuée, ce que tout gagnant reconnaît et accepte. Chaque gagnant renonce en conséquence à toute réclamation et à tout recours contre REGIE NETWORKS ou l'une quelconque des sociétés du Groupe auquel elle appartient ou le Partenaire en ce qui concerne les dotations.

En cas de modification du jeu et/ou d'une nouvelle répartition des lots mis en jeu (quantité et/ou valeur), un avenant sera joint au présent règlement de jeu et affichée à l'accueil de l'établissement participant.

La responsabilité de REGIE NETWORKS ne pourra être mise en cause ni recherchée, si, par suite de force majeure ou circonstances exceptionnelles, des changements intervenaient dans le déroulement du jeu ou même si REGIE NETWORKS se voyait contrainte d'interrompre, de reporter, ou d'annuler purement et simplement le jeu. Les participants acceptent la totalité du règlement de ce jeu et renoncent à toute contestation.

ARTICLE 6 – LITIGE

REGIE NETWORKS tranchera souverainement, dans le respect de la loi française, tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement et de ses éventuels avenants. En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation du règlement et de ses éventuels avenants ou à défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

ARTICLE 7 – INFORMATIQUE ET LIBERTE

En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données à caractère personnel le concernant. Chaque participant peut exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : REGIE NETWORKS – Opérations Spéciales Grand Cap – 134 avenue du 25ème RTS – CS 80420 – 69 009 LYON.

Les données à caractère personnel de chaque participant collectées par REGIE NETWORKS dans le cadre du jeu pourront faire l'objet d'une transmission à des tiers uniquement pour les besoins de la remise des dotations. Si le

participant a coché les cases correspondantes lors de son inscription au jeu, les informations nominatives ainsi recueillies pourront être utilisées par le partenaire aux fins d'envoi de newsletters et/ou d'offres commerciales.

ARTICLE 8 – AUTORISATIONS

Du seul fait de leur participation au jeu, tout participant autorise REGIE NETWORKS et le partenaire du jeu auquel il a participé à reproduire et communiquer au public son nom et prénom, sa voix et/ou son image, par tous moyens et procédés et sur tous supports pour les besoins du jeu et de la promotion du jeu, ce pendant un durée de 10 (dix) ans à compter de la date du jeu et pour le monde entier, sans pouvoir prétendre à aucun droit quel qu'il soit et sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

Fait à **ROUEN**, le **20/12/2017**

ANNEXES – VISUELS JEU



ANNEXES – DESCRIPTIF DU LOT

Week-end de croisière en Fête
sur la Seine à Paris
A bord du MS FRANCE
Week-end 2 jours / 1 nuit



Les + :

- La croisière sur la Seine originale et festive à Paris
- Les thématiques selon votre date de départ
- La grande qualité de prestation
- Le bateau tout confort Croisi Europe 4 ou 5 ancres selon date
- L'ambiance et l'animation à bord
- La boisson comprise aux repas

JOUR 1 : Samedi

Départ de votre ville* vers Paris en autocar.

Vers 15h, embarquement à bord de votre bateau spécialement décoré selon le thème. Installation dans votre cabine et départ en croisière. Vous pourrez admirer les paysages au fil de l'eau jusqu'à votre escale de nuit.

Dîner à bord. Soirée dansante thématique.

Escale de nuit.

Les Années Tubes : Capri c'est fini, Alexandrie, Mirza, Retiens la nuit, les champs Elysées, le Temps des Copains, Tombe la neige, Gigi l'Amoroso... Tout le monde les connaît, tout le monde les aime et les chante. Les tubes, ces chansons qui résonnent dans tous les cœurs, et si vous veniez les fredonner au fil de l'eau.

JOUR 2 : Dimanche

Petit déjeuner buffet.

Temps libre puis retour vers le port d'attache.

Jeu apéritif.

Déjeuner en croisière sur vos rythmes préférés.

Débarquement vers 16h.

Ce weekend original, nous l'espérons, vous laissera un bon souvenir de détente et d'amusement !

Retour en autocar jusqu'à votre ville de départ.

24/25 Mars 2018

Bon valable pour 2 personnes

NOTRE VOYAGE COMPREND :

- Le transfert en autocar A/R pour Paris (villes de départ : nous consulter)
- L'hébergement en cabine double pont principal, bateau 5 ancrés
- La pension complète à bord du dîner du samedi au déjeuner du dimanche
- Les boissons : ¼ bouteille vin cuvée du bateau ou ½ eau minérale ou 1 bière et un café
- La croisière selon itinéraire mentionné
- L'animation à bord « Années Tubes »

OPTIONS :

- Assurances

Réservation uniquement dans une agence Périer Voyages sur présentation du coupon remis au gagnant.

Lot valable uniquement à la date mentionnée.

Le lot gagnant ne saurait faire l'objet d'un remboursement ni d'un échange même partiel de sa contre-valeur.

Il ne pourra pas être cédé à un tiers et n'est utilisable qu'une seule fois.

Ville de départ*DEPARTEMENT 76**

BARENTIN – Devant Parking nouveau Lidl
BOLBEC – Place Félix Faure
DUCLAIR – Parking du Bac
ELBEUF – Place François Mitterrand
FECAMP – Gare SNCF
GODERVILLE – Place de l'Eglise
GRAND QUEVILLY - CARS PERIER - Parc du Grand Launay, Rue Eugène Varlin
GRUCHET LE VALASSE – Parking Champ de Foire
HARFLEUR – Place d'Armes
LE HAVRE – Gare Routière
LE TRAIT – Bar Tabac « le Central »
LILLEBONNE - CARS PERIER – Bld de Lattre de Tassigny
PORT JEROME SUR SEINE - Mairie NOTRE DAME de GRAVENCHON
RIVES EN SEINE - Arrêt des Cars Ancien Bac CAUDEBEC en CAUX
ROUEN – Quai du Havre
SAINT ROMAIN de COLBOSC – Feux RN 15
SOTTEVILLE LES ROUEN - Rondpoint les Bruyères, abri bus brasserie Bruyères
YVETOT – Cinéma le Drakkar
DEPARTEMENT 27 (minimum 2 personnes par point de départ)
BERNAY– Place Lobrot : Supplément 35 € / personne
EVREUX – Place Dupont de l'Eure
PONT AUDEMER – Gare SNCF

DEPARTEMENT 14 (minimum 2 personnes par point de départ)

CAEN – Parking Alizé Voyages à CAGNY : Supplément 35 € / personne
HONFLEUR – Gare Routière : Supplément 35 € / personne
LISIEUX – Office de Tourisme : Supplément 35 € / personne